



Déclassifié¹

AS/Soc (2018) 28
3 septembre 2018
Fsocdoc28_2018

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Les objectifs de développement durable des Nations Unies : comment les parlements et les Etats membres du Conseil de l'Europe peuvent y contribuer

Rapporteure : Mme Jennifer de Temmerman, France, NI

Note introductive

1. Introduction

1. Le 27 juin 2017, Mme Ingjerd Schou et 30 autres membres de l'Assemblée parlementaire ont présenté une proposition de résolution sur le thème « Les objectifs de développement durable des Nations Unies : comment les parlements et les Etats membres du Conseil de l'Europe peuvent y contribuer ». Cette proposition reconnaissait la nécessité pour les Etats membres du Conseil de l'Europe de coopérer avec les Nations Unies et de mettre en place des grands chantiers pour respecter leurs engagements internationaux, et soulignait le rôle de supervision des parlements nationaux dans ce contexte.

2. La proposition a été renvoyée à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable pour rapport et, le 6 décembre 2017, j'ai été nommée rapporteure.

3. J'ai choisi d'étudier dans le présent rapport comment les Etats membres intègrent les objectifs de développement durable dans leurs politiques publiques et de m'interroger sur les manières de rendre ces politiques plus efficaces, notamment par l'implication des parlementaires.

2. Objectif et portée du présent rapport

4. Notre avenir à tous (*Our Common Future*), publication rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland, publication plus communément connue sous le nom de rapport Brundtland², introduit pour la première fois la définition de la notion de développement durable : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

5. Le 25 septembre 2015 ont été adoptés par 193 pays les Objectifs de développement durable des Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). 17 objectifs déclinés en 169 cibles constituent une vision pour notre avenir, un avenir plus juste, plus équitable, pacifique et plus

¹ Note introductive déclassifiée par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 18 septembre 2018 à Lisbonne.

² Notre avenir à tous (rapport Brundtland), Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par Gro Harlem Brundtland, 1987.

écologique, un avenir qui concilie aspects environnementaux, mais également sociaux et économiques. L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable se fixent d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité.³ Ils visent à réaliser les droits de l'homme pour tous ainsi que l'égalité des sexes.

6. Plusieurs objectifs relèvent du domaine d'activité du Conseil de l'Europe, comme l'objectif de paix, justice et institutions efficaces (16 - y compris le cible 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants »), ainsi que des objectifs de lutte contre la pauvreté (1), d'éducation (4), d'égalité entre les sexes (5) et de lutte contre les changements climatiques (6, 7, 11, 12, 13, 14, 15). Dans plusieurs de ces domaines, le Conseil de l'Europe a élaboré des conventions spécifiques et à travers leur mise en œuvre, peut contribuer d'une façon mesurable à la réalisation des objectifs de développement durable⁴.

7. Depuis 2015 se déroule tous les ans au siège des Nations Unies de New-York le Forum Politique de Haut-Niveau (FPHN), la plate-forme centrale des Nations unies pour le suivi et l'examen annuel de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD). A cette occasion, acteurs économiques, de la société civile et des services de l'Etat, politiques se rassemblent pour faire le point sur les avancées dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

8. Au moins 80 ministres et vice-ministres, ainsi que 2 500 acteurs non étatiques ont participé aux séances officielles comme aux manifestations parallèles cette année. Les nombreux discours ont permis de souligner les avancées depuis 2015. « La proportion des ménages vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté, notamment, a diminué de manière significative, passant de 27% en 2000 à 9% en 2017. De plus, la mortalité maternelle s'est beaucoup réduite depuis 2000, notamment en Afrique subsaharienne où elle a diminué de 35%. » Ces progrès ne doivent pas cependant occulter les retards dans certains domaines, comme par exemple l'accès aux services de base liés à l'utilisation de l'eau, à l'électricité, le manque de logements appropriés et des infrastructures résilientes pour accompagner l'augmentation de leur population.

9. La déclaration ministérielle issue du débat invite : « à faire passer nos efforts à la vitesse supérieure et à prendre les mesures audacieuses qui sont nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et à la construction de sociétés durables et résilientes partout dans le monde, en accordant la priorité aux plus défavorisés et en veillant à ne laisser personne de côté. »⁵

10. Pour cela, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, s'est réjoui de l'implication grandissante de la société civile, du secteur privé et des scientifiques. L'implication des gouvernements mais aussi des autorités locales et régionales a été remarquée. En revanche, un seul événement était organisé par l'Union Interparlementaire, et la participation des parlementaires très inégale selon les pays.

11. Pourtant, les parlements nationaux jouent un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de développement durable, car ils sont les représentants du peuple et surveillent et examinent attentivement l'action des gouvernements. Pour atteindre ces objectifs, les parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe doivent faire en sorte de les inscrire au nombre des grands chantiers de leur pays et faire pression sur leurs gouvernements pour que ceux-ci donnent suite aux engagements qu'ils ont pris en faveur des objectifs de développement durable.

12. L'année prochaine, comme tous les quatre ans, le Forum Politique rassemblera les chefs d'état. A cette occasion, il serait positif que l'implication des parlements ait avancé, notamment celle des pays membres du Conseil de l'Europe, et que les objectifs de développement durable aient progressé dans nos états.

³ Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015.

⁴ La Charte sociale européenne, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

⁵ Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018, E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2.

3. Méthodes de travail et planification

13. Le rapport explorera les bons exemples de mise en place de projets liés aux objectifs de développement durable dans les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les législations et politiques publiques les encourageant. Il prendra en compte les facteurs suivants : les moyens d'application dans les différents pays, ceux consacrés aux différents objectifs fixés selon les secteurs, les convergences et divergences des différents Etats membres, les contextes locaux et leurs potentiels et contraintes variés.

14. Des conclusions seront tirées sur les moyens dont disposent les gouvernements pour atteindre les différents objectifs qui sont particulièrement pertinents dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe. Ceux-ci seront comparés aux politiques réellement mises en place et leurs prévisions d'impact. Des propositions seront faites pour accélérer l'atteinte des objectifs, en partie par l'intervention accrue des parlementaires dans le domaine.

15. Pour mieux cerner ces enjeux et obtenir des témoignages sur des projets significatifs, je proposerai certainement une visite. Je m'appuierai notamment sur l'étude des Revues Nationales Volontaires remises par un certain nombre d'états membres au FPHN mais aussi les exemples de bonnes pratiques que voudront bien me communiquer les collègues de la commission pour déterminer la visite la plus pertinente.

Date	Action
<i>Été 2018</i>	Participation au Forum Politique de Haut Niveau de l'Organisation des Nations Unies à New-York avec la délégation ministérielle française
<i>Réunion de la commission, Lisbonne, 18 septembre 2018</i>	Examen d'une note introductive et échange de vues avec des experts
<i>Fin 2018</i>	Visite d'information (date et lieu à confirmer)
<i>Réunion de la commission à Strasbourg, Partie de session de janvier 2019</i>	Examen d'un avant-projet de rapport
<i>Réunion de la commission à Paris, mars 2019</i>	Examen d'un projet de rapport et adoption d'un projet de résolution

Le délai formel pour l'adoption du présent rapport en commission est le 13 octobre 2019. Son examen par l'Assemblée est prévu pour la partie de session d'avril 2019 en débat joint.